

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201125-D2020812B-DE
Regu le 03/12/2020

délibération :
D_2020_8_12

L' an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 17 Novembre 2020

Présents : 17

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitaritiana

Votants : 19

Objet : Budget communal :
Décision Modificative n°1

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Excusé(s) : Madame PRUDHOMME Cécile

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi SARRAT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du budget de la Commune.

En effet les travaux de l'aménagement de la mairie et la création d'un SAS dans la salle des fêtes étant achevés, les frais d'études et de parution qui étaient imputés respectivement aux comptes 2031 et 2033 doivent être directement imputés

Chap/Article	Désignation de l'article Intitulé	Section Investissement	
		Dépenses	Recettes
041-2031	Opération d'Ordre Intégration frais d'études		+ 8 921.64
041-2033	Opération d'ordre Intégration frais de parution		+ 830.26
041- 2313	Opération d'ordre Intégration frais études + parution	+ 9 751.90	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
ACCEPTÉ les modifications telles énoncées ci-dessus.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 25/11/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 03/12/2020

